



Que se passe-t-il à Feigères?

Edito

Lors du Conseil municipal du jeudi 9 février, les conseillers municipaux ont voté à l'unanimité un arrêté s'opposant à la recherche et l'exploitation des gaz de schiste dans le bassin du Genevois et dans le pays de Gex voisin. La commune de Feigères rejoint ainsi les nombreuses communes qui se sont prononcées contre cette exploitation. Rappelons que la manifestation de samedi 11 février a réuni environ 2 000 personnes à Saint-Julien pour les mêmes raisons. Comme ce sujet fait de plus en plus souvent la une des médias, voici brièvement de quoi il s'agit.

Sur les 64 autorisations de « recherche de mines d'hydrocarbures gazeux ou liquides » accordées par le gouvernement, 3 ont été annulées suite aux manifestations dans le Larzac et en Ardèche. Par contre une modification récente du code minier facilite le passage à la phase d'extraction, sans enquête publique ou consultation des collectivités locales.

Le permis M615 Gex, qui a été accordé en mai 2009 à un groupement de sociétés anglo-saxonnes, couvre 932 km² sur la Haute-Savoie, l'Ain et le Jura. Encore plus proche de Feigères, deux forages (Essertet et Humilly) sont prévus sur la commune de Viry et un autre (Bellossy) sur la commune de Vers.

La technique de « fracturation hydraulique » provoque des microfissures dans les roches jusqu'à plusieurs kilomètres à l'horizontale autour d'un forage de 3 000 mètres de profondeur par envoi d'eau sous pression (100 bars) additionnée de quelques 600 produits chimiques avec des risques d'explosion des puits.

Outre une consommation importante d'eau et une production de gaz à effet de serre, cette technique présente des risques sismiques ; comme cela a été le cas lors d'un forage géothermique à Bâle, où trois séismes se sont déclenchés en un peu plus d'un mois. De plus, les forages se trouvent à proximité du CERN et de la faille du Vuache (séisme d'une magnitude de 5,2 à Vulbens en 1996).

La diffusion des produits chimiques présente un risque de pollution de l'air et des eaux souterraines par des gaz toxiques, notamment de la nappe phréatique du genevois qui alimente notre réseau d'eau potable. D'après le documentaire, *Gasland* (2010) de John Fox, en Pennsylvanie, en raison de la présence de gaz dans le réseau de distribution, il est possible d'enflammer l'eau à la sortie du robinet.

Ce qui se profile avec l'exploitation des gaz de schiste nous invite à réfléchir sur l'utilisation que nous faisons de l'énergie (gaspillages) et sur les risques et coûts réels des modes de production énergétiques (fossile, nucléaire, renouvelables) que nous sommes prêts à accepter et à faire subir aux générations futures. Le gouvernement pourra-t-il maintenir la régulation des prix de l'électricité face aux demandes d'EDF d'augmenter ce prix d'au moins 20 % ? A ce sujet, nous regrettons, qu'aucune inscription n'ait été enregistrée à « Familles à Energie Positive » ! (www.familles-a-energie-positive.fr).

La menace est pressante ! Ne serait-il pas temps de faire le choix de comportements quotidiens (www.negawatt.org) et d'énergies plus respectueuses de l'environnement (www.enercoop.fr) !

Jean-Baptiste Courtiol pour le Comité 21

Février 2012

N° 02

Mairie de FEIGERES

152, chemin
des Poses du Bois

BP 30612

74166 Feigères
Cedex

Tél : 04 50 49 24 60

Fax : 04 50 49 13 10

Mail :
mairie@feigeres74.fr

Horaires d'ouverture

Lundi et jeudi
8h15 à 12 h

Mardi 17h à 19h

Mercredi 10h
à 12h

Vendredi 15h
à 17h

Le standard
téléphonique est
ouvert tous
les jours de
8 heures à midi et
de 14 heures à
17 heures.

Le repas du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) qui concerne toutes les personnes de la commune âgées de 62 ans et plus aura lieu **le dimanche 25 mars** à la salle polyvalente.

Comme par le passé, une invitation sera envoyée à toutes les personnes concernées.

Cependant, si certains d'entre vous, par inadvertance, ne recevaient pas leur invitation, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de mairie qui vous inscrira au repas.

Conseil municipal - séance du 9 février 2012

Tirage au sort des Invités du Conseil

Monsieur le Maire remercie Suzanne Bertrand et Maryvonne Cousin, présentes à la séance.

Agenda 21

(présentation des actions en cours)

Le Conseil, en janvier 2010, avait validé 27 actions constituant l'Agenda 21. Carolane Humbert, stagiaire à la Mairie, présente un bilan pour chaque action, afin de mettre à jour l'Agenda 21.

Les actions suivantes sont terminées : créer une boulangerie, réaliser une étude pour la pose de capteurs solaires thermiques / panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics, créer des jardins familiaux, dynamiser les réunions des aînés.

La plupart des autres actions sont en cours (ralentir la vitesse dans le village, sécuriser le trafic sur les départementales, optimiser l'utilisation des éclairages publics, préparer l'implantation des pistes cyclables et piétonnes, créer un éco-quartier, revisiter le site Internet de la commune, installer une AMAP, covoiturer, régler la Zone, recenser la faune et la flore, finir d'aménager les abords de l'auberge, installer une profession libérale dans le local vacant, réutiliser le local technique, mettre en place un système d'échange de services (SEL), traiter l'eau de façon alternative).

D'autres sont aujourd'hui pérennes (nettoyage de la commune, gestion différenciée des espaces verts, entretien des fontaines et des lavoirs, exemplarité interne, amélioration de la vie des personnes isolées, incitation aux économies d'eau et au tri des déchets).

Certaines actions sont réorientées : celle appelée « organiser un marché bio » devient « étoffer la distribution hebdomadaire du mercredi soir » et l'action sur le bilan carbone devient « rédaction d'une charte de fonctionnement interne ».

Le Comité 21 propose, par ailleurs, d'intégrer à l'Agenda 21 les actions suivantes :

- ▶ réalisation d'une étude pour une chaufferie collective,
- ▶ étude pour augmenter le COS,
- ▶ rallye des jardins (a déjà un peu commencé dans le cadre des jardins familiaux),
- ▶ verger communal (a déjà commencé),
- ▶ habitat des chauves-souris (déjà commencé à l'église),

- ▶ cours de secourisme (à mettre en place à l'automne),
- ▶ faire connaître les associations locales et leurs activités,
- ▶ réhabiliter et entretenir les sentiers,
- ▶ logements pour les personnes âgées.

Gratification stagiaire

Le Conseil décide à l'unanimité d'attribuer une gratification de 436,05 € / mois à Carolane Humbert pour le stage effectué du 3 janvier au 10 février à la mairie, puisqu'elle a donné entière satisfaction.

Convention pour l'auberge

Suite à l'annonce parue en décembre dernier, 19 candidatures ont été reçues en mairie. La Commission économie a sélectionné les candidatures qui correspondaient au cahier des charges et a reçu cinq candidats pour un entretien. Trois étaient particulièrement intéressants, et ont été reçus pour un deuxième entretien. A l'issue de la sélection, la Commission propose donc de retenir la candidature de Stéphane RENCUREL et Julien HOUILLON, ce qui est acceptée par le Conseil à l'unanimité.

Avenant travaux de l'église

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que les travaux de l'église sont presque terminés.

Cependant, quelques travaux supplémentaires sont nécessaires. Le Conseil accepte à l'unanimité les avenants suivants :

- ▶ 4 239,00 € HT pour le lot façades,
- ▶ 2 650,25 € HT pour le lot couverture zinguerie,
- ▶ 3 898,50 € HT pour le lot électricité.

Achat de terrains Adelaç

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acquérir 4 parcelles à ADELAC; celles-ci sont situées à l'Agnellu, le prix est de 2 003,50 €.

Gaz de schiste

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée le permis de forage accordé le 28 mai 2009 par l'Etat au bénéfice de la société eCORP France Limited pour la prospection de « gaz de schiste » et qui couvre une surface d'environ 932 km² entre le pays de Gex et Annecy, comprenant l'ensemble du can-

ton de Saint-Julien en Genevois. Considérant les risques avérés pour la santé, l'absence de concertation avec les élus locaux, les quantités d'eau et de produits chimiques nécessaires pour cette technique, les risques sismiques de notre région, l'incompatibilité des activités minières projetées avec les décisions et contenus de nombreux plans, schémas ou chartes territoriaux élaborés collectivement avec l'Etat et la proximité de nos nappes phréatiques, le Conseil municipal se prononce à l'unanimité contre tout forage d'exploration et d'exploitation visant à la mise en valeur des gisements de gaz non conventionnels dits « gaz de schiste ». Il demande également à l'Etat l'abrogation définitive sans conditions du permis M615 dit « permis de Gex » autorisant la société eCORP France Limited à explorer le sous sol afin de rechercher des mines d'hydrocarbures gazeux.

Urbanisme

Les demandes suivantes ont été déposées en Mairie :

Permis de construire

- ▶ Alexandre Krebs, terrasse et garage, à Malchamp,
- ▶ Rivoli Promotion, 3 maisons individuelles, Chez Jolliet,
- ▶ Stéphane Vincent, maison individuelle, au Chef-lieu.

Déclaration préalable

- ▶ Fontana Arnaldi Corona, velux, à l'Agnellu.

Compte-rendu des Commission

Commission Associations

L'association «Aux fils d'or et d'argent » aimerait accueillir des jeunes filles du lycée qui leur ont demandé de leur apprendre à coudre. Le Conseil donne un accord de principe.

Les associations des jeunes de la commune veulent organiser une journée pour les jeunes, avec tournoi de foot, informations sur les addictions, etc.

Commission Bâtiments

Les travaux de l'église sont arrêtés à cause du froid.

Questions diverses

Le déneigement des trottoirs est à la charge des propriétaires.

Avis et Réglementation

Délai d'obtention du passeport

La Préfecture assure la validation de l'ensemble des passeports du département. Les titres sont disponibles, après dépôt de la demande, dans **un délai d'un mois**. Ce délai moyen est susceptible de s'allonger dans les prochaines semaines. Si vous avez besoin d'un passeport, n'attendez pas, faites-en la demande rapidement. Les dossiers sont à retirer en mairie.

La Boulangerie, «*la Médiévale*» vous accueille du mardi au vendredi de 6h30 à 13h et de 16h à 20h, le dimanche de 6h30 à 13h. Elle vous propose aussi de l'épicerie, des produits du terroir, des surgelés, des conserves...

Pour tous renseignements, contacter le 04 50 83 01 71

Etat Civil

Naissances

- Chloé, née le 5 janvier 2012 au foyer de Delphine et Pierre Mas.
- Charlie, née le 22 janvier 2012, au foyer d'Annick Corset et Eddy Raës.

Nos félicitations aux heureux parents !

Décès

- Suzanne Béné, née Blanc, le 10 décembre 2011.

Nos condoléances à sa famille et à ses proches.

A la bibliothèque

Présentation par Madame Viviane Sontag, auteure Feigéroise, de son dernier livre « *SIMPLES FEMMES* », roman publié aux éditions Vert-Galant. Des extraits seront lus par des comédiens de la troupe de Feigères.

Nous vous attendons nombreux samedi 24 mars 2012 à 17 heures à la Salle Nicole Vallélian.

Infos voirie

Depuis le 1^{er} février 2012, la vitesse sur la Route de Malchamp et sur la Route de Neydens est limitée à 50 km/h.

Nous demandons à tous de respecter ces nouvelles dispositions.

Atelier les Oies Sauvages

Suite au succès du marché de Noël de décembre 2011, l'association souhaiterait renouveler cette manifestation en 2013, sous condition d'aide à la préparation et à l'organisation du marché. Les associations et/ou les bénévoles intéressés peuvent prendre contact en appelant le 04 50 49 24 57.

Informatique

Reprise des cours d'informatique dès vendredi 2/03/2012 à 18 heures, à la bibliothèque.

Pour plus d'informations ou s'inscrire, contacter Monsieur Philippe Fleith au 04 50 04 48 33.

...Tous au numérique ...

Nous tenons à vous informer que, dans le cadre du passage à la télévision tout numérique du 20 septembre 2011, le fonds d'aide prévu par la loi pour accompagner les téléspectateurs sera clôturé, dans les Alpes (départements Isère, Savoie et Haute-Savoie) le 20 mars 2012.

Le dossier de presse de bilan réalisé conjointement avec le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et présenté le 25 janvier 2012, à Grenoble, précise qu'il existe des solutions pour les téléspectateurs qui pourraient souffrir de problèmes de réception. Ainsi, tous les téléspectateurs de la région qui recevaient la télévision analogique hertzienne dans leur résidence principale et qui ne bénéficieraient toujours pas d'une qualité de réception suffisante en numérique hertzien, peuvent obtenir l'aide à la réception sur la base d'une attestation d'un antenniste confirmant la non-réception des chaînes numériques hertziennes.

Cette aide, attribuée sans condition de ressources, permet un remboursement pouvant aller jusqu'à 250 € des frais engagés pour l'acquisition d'un matériel de réception alternatif au numérique hertzien. Les demandeurs ont jusqu'au 20 mars 2012 pour faire parvenir leur dossier à France Télé Numérique. Les formulaires de demande d'aide sont par ailleurs disponibles sur le site internet (www.tousaunumerique.fr) ou sur simple demande auprès du centre d'appels au 0970 818 818.

Enfin, il existe une entité compétente pour traiter toute difficulté liée à la réception de la télévision. Pour tout brouillage ou perturbation de la réception des programmes autorisés, professionnels et téléspectateurs peuvent saisir l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR), en charge de la protection de la réception de la télévision en France, au 01 45 18 72 72.

Informations générales et associatives

Soirée raclette organisée par le Sou des Ecoles

le samedi 10 mars à partir de 19 h à la salle polyvalente de Feigères

Menu : raclette, charcuterie, salade, orange givrée et café.

Tarif: adulte : 15 €, enfant (-12 ans) : 10 €

Réservation au 06 31 85 22 78 ou par mail à l'adresse soudesecoles.feigeres@gmail.com (places limitées)

APEF

Vous êtes cordialement invités à l'Assemblée générale qui se tiendra le vendredi 9 mars 2012 à 20h15 à la salle polyvalente. Cette réunion sera suivie d'une verrée. A bientôt !

Le Comité des Fêtes

Appel à tous les Feigérois !!! Feigères en fête vous donne rendez-vous le **samedi 7 juillet 2012**.

La musique vous accompagnera tout le long de la journée, ainsi que les activités sportives et les jeux.

Le succès du tournoi inter-hameaux Malechamp – Chef-lieu nous encourage à reconduire cette activité et nous souhaiterions que les autres hameaux proposent une équipe.

Le groupe du Comité des Fêtes en charge des jeux se réunira le mardi 20 mars 2012 à 20h30 à la Salle Nicole Vallélian.

Comme toujours, votre motivation et vos idées pour l'organisation de cette journée sont les bienvenues... ou tout simplement votre aide ce jour-là.

Venez nombreux !

Renseignements au 04 50 49 12 82

Familles Rurales vous propose

Stage Art Floral : samedi 10 mars de 14h à 18h30

Repartez avec 2 belles réalisations sur le thème "Malgré le pollen, renoncules, bouquet sauvage, la coupe des promesses"

animé par Mme Blanchet diplômée d'état.

Inscription à la Bibliothèque,

du 20 février au 3 mars

ou par tél au 04.50.49.26.53 ou 06.24.87.56.50.

Acompte obligatoire – Prix : 65 €

Conférence - Débat Parentalité : jeudi 22 mars à 20h30

"Vivre la mode : Quel équilibre à trouver ? (effets de marque, les engouements, les addictions ...)"

Entrée : 3 € - Salle Carrefour jeunes

Soirée Country : samedi 5 mai dès 20h30

Initiation et danse ... réservez votre soirée !

Week-end Théâtre Enfants

samedi 2 et dimanche 3 juin.

Soirée Piazzola : Samedi 22 septembre dès 20h30

Concert et bal toutes danses.

Renseignements au 04 50 04 56 66

Familles Rurales vous informe

Dans le cadre de ses activités sportives, l'Association a engagé une réflexion sur la création d'un groupe de **course/entraînement pédestre**. Quels que soient votre niveau, votre distance à parcourir, votre choix d'horaire, compétition ou non, besoin d'un conseil ou partager son expérience, pour ne plus courir seul, nous vous proposons de nous rencontrer samedi 3 mars 2012 à 9h30 devant la salle polyvalente.

Renseignements au 06 14 74 50 71

Repas des Dames de Feigères

Notre repas annuel aura lieu le **vendredi 9 mars**, au Carnotzet à Jussy à 20 heures. Comme chaque année, votre chèque libellé à l'ordre du « Carnotzet » fera office de réservation.

La personne à contacter est Mme Jacqueline Porte, 115, chemin de Chez Villet à Feigères. Tél. 04 50 49 00 50 (heures de repas s.v.p.). Veuillez lui donner votre choix du menu lors de la réservation ainsi que la cuisson de la viande.

Tartare de saumon avec salade

ou

Salade de chèvre chaud

Contre-filet sauce champignons avec gratin dauphinois

ou

Filet de féra sauce citron, légumes et riz

ou

Suprême de volaille basilic avec riz basmati

Fromage blanc ou sec

Poire belle Hélène ou Tarte Tatin

Café ou tisane

Eau et vin

Prix : 26 € tout compris

Date limite d'inscription : 2 mars 2012.

Nous vous attendons aussi nombreuses que l'an dernier.

Tennis Club de Feigères

L'Assemblée générale du Tennis Club aura lieu le vendredi 9 mars 2012 à 20h à la salle Nicole Vallélian.

Nous vous attendons pour soutenir le Club !